



+

***DEPARTEMENT RELATIONS CITOYENNES
VILLE D'AVIGNON***

***DIRECTION DES AFFAIRES FUNERAIRES MUNICIPAL D'AVIGNON
CREMATORIUM***

***RAPPORT ANNUEL DE LA REGIE
EXERCICE 2024***

POLE FUNERAIRE MUNICIPAL D'AVIGNON
CREMATORIUM D'AVIGNON
1483 chemin du Lavarin 84000 Avignon
Tél : 04.32.44.80.76 Fax : 04.32.44.80.77
S.P.I.C . Habilitation n°2009-84-190, Code APE : 8411Z
Code SIRET : 21840007500832, TVA FR602188400075.

Madame le Maire à l'attention de :

- Mesdames, Messieurs les Conseillers Municipaux
- Mesdames, Messieurs les membres de la Commission Communale des services Publics Locaux ;
- Mesdames, Messieurs les membres du Comité Technique

Objet : rapport annuel du SPIC « Crématorium ».

Le 05 mai 2008, le Conseil Municipal autorisait la signature des marchés pour lancer la construction du crématorium et votait dans le même temps le budget annexe.

Par délibération du 30 juillet 2009, le Conseil Municipal d'Avignon votait la création d'un SPIC dotée de la seule autonomie financière et adoptait dans le même temps les statuts et le règlement intérieur du Crématorium.

Par délibération du 17 décembre 2009, le Conseil Municipal après l'avoir soumis à l'avis du Conseil d'Exploitation du 14 décembre 2009, votait les tarifs 2010. La dernière augmentation des tarifs remonte au 1^{er} janvier 2023 par décision du Maire du 30 Novembre 2022.

Le 06 janvier 2010, le Crématorium débutait son activité après l'obtention de son habilitation préfectorale conformément à la législation en vigueur et a obtenu le 25 juillet 2023 sa prolongation pour 5 ans.

Structure de l'équipement :

L'établissement se trouve sur un terrain situé chemin du Lavarin d'une surface de 8 000 m². La surface bâtie est de 830 m² comportant :

- a) locaux ouverts au public :
 - un hall d'accueil,
 - un espace détente,
 - une salle de cérémonie,
 - une salle de présentation visuelle de l'introduction du cercueil,
 - une salle de remise d'urnes cinéraires,
 - deux salles de convivialité.
- b) locaux techniques à l'usage exclusif du personnel de crémation :
 - une salle d'introduction des cercueils,
 - un four de crémation,
 - un local de conservation des urnes,
 - des vestiaires pour le personnel du service,

- une salle de repos,
 - un local de filtration des fumées,
 - un garage.
- c) un espace cinéraire :
- un jardin du souvenir permettant la dispersion des cendres,
 - une rivière sèche propice au recueillement.

Composition du personnel :

- 1 Directeur (cat. A);
- 3 agents conducteur de four, maître de cérémonie, (cat. C).

Le Conseil d'Exploitation :

Il est composé de 5 membres :

- 2 Adjoints au Maire : M. David FOURNIER, Mme Nathalie GAILLARDET et 1 conseiller municipal, M. Philippe BORDAT avec voix délibératives ;
- 1 représentant de l'association départementale des crématisistes du Vaucluse en la personne de M. Raymond VINCENT avec voix délibérative ;
- 1 personnalité ayant une expérience du milieu funéraire en la présence de M. Guy RAVIER (ancien Maire d'Avignon) avec voix délibérative.

Trois représentants désignés par l'Observatoire Local des Activités Funéraires (Association) et 1 administrateur de la ville d'Avignon en charge de l'administration générale, participent aux travaux du Conseil d'Exploitation en qualité de membres associés avec voix consultative.

Les membres sont désignés pour la durée du mandat du Conseil Municipal et le Conseil d'exploitation doit se réunir au moins une fois par an sur convocation de son président (M. David FOURNIER).

Les délibérations sont prises à la majorité absolue des membres présents. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante. Les séances du Conseil d'Exploitation ne sont pas publiques.

Les membres du Conseil d'Exploitation exercent leur fonction à titre gratuit.

TARIFS DU CREMATORIUM D'AVIGNON
Au 01 JANVIER 2025

DESIGNATION	TARIFS HT	TVA 20 %	TARIFS TTC
CREMATION			
Crémation technique (sans famille)	433,33 €	86,67 €	520 €
Cercueil adulte bois tendre (pin et mélaminé uniquement)	520,83 €	104,17 €	625 €
Cercueil adulte bois dur ou Hors Côte (chêne et autres essences)	604,17 €	120,83 €	725 €
Cercueil enfant –12 ans	233,33 €	46,67 €	280 €
Cercueil enfant mort-né	120,83 €	24,17 €	145 €
Reliquaire suite exhumation –1.30 m (maxi 3 corps par reliquaire)	254,17 €	50,83 €	305 €
Reliquaire suite exhumation +1.30 m (maxi 3 corps par reliquaire)	404,17 €	80,83 €	485 €
Restes anatomiques	120,83 €	24,17 €	145 €
JARDIN DU SOUVENIR			
Dispersion des cendres enfant de -12 ans	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT
Dispersion des cendres	37,50 €	7,50 €	45 €
LOCATION SALLE DE CEREMONIE			
Location salle omniculte et sonorisation	83,33 €	16,67 €	100 €
Location salon Traiteur	33,33 €	6,67 €	40 €
FRAIS DE GESTION PAR DOSSIER	20,83 €	4,17 €	25€
FRAIS DE DEPOT D'URNE MENSUEL (1 ^{er} mois non facturé)	12,50 €	2,50 €	15 €
FRAIS DE DEPOT DE CERCUEIL (Veille de la crémation avant 16 h 00)	33,33 €	6,67 €	40 €

DESIGNATION	TARIFS HT	TVA 20 %	TARIFS TTC
URNES CINERAIRES			
URNES ALULMINIUM CITY H	62,50 €	12,50 €	75 €
URNES GRANIT / MARBRE CLUB (ex E1) CLUB E (colonne, ex B1)	120,83 € 150,83 €	24,17 € 30,17 €	145 € 181 €
URNES IMMERSIBLES / BIO / CARTON FIDJI FIDJI H (Xantalen) FIDJI H1 (graine) FIDJI E (carton)	100 € 100 € 129,17 € 50 €	20 € 20 € 25,83 € 10€	120 € 120 € 155 € 60 €
URNES FIBRE DE VERRE/RESINE ORSAY E ORSAY E1	129,17 € 129,17 €	25,83 € 25,83 €	155 € 155 €
URNES CERAMIQUE/BOIS AURORE H COLOMBE (bois)	83,33 € 83,33 €	16,67 € 16,67 €	100 € 100 €
URNES ENFANTS PARADISIO 1 PARADISIO 2	45,83 € 29,17 €	9,17 € 5,83 €	55 € 35 €
Urnes PRESTIGE EDEN 1 (avec bijou) EDEN 2 (laiton)	175 € 175 €	35 € 35 €	210 € 210 €

REPARTITION GEOGRAPHIQUE

	PROVENANCE DEFUNT				
ANNEE	AVIGNON	VAUCLUSE	HORS DEPT	COGA	TOTAL
2014	232	396	250	175	1053
2015	259	367	282	177	1085
2016	231	331	248	193	1003
2017	272	307	308	194	1081
2018	264	324	270	203	1061
2019	268	343	286	199	1096
2020	287	308	327	254	1176
2021	311	336	288	242	1177
2022	272	269	283	227	1051
2023	288	334	290	246	1158
2024	306	281	306	254	1147
TOTAL	2 991	3 596	3 138	2 364	12 089

Les charges d'exploitation

En fonctionnement :

- Frais de personnel : 138 189,01 €
- Autres achats et charges externes :
 - Gaz / Electricité / Eau, soit un total annuel de 97 782,47 € ;
 - Entretien bâtiment / Maintenance : 1 622,56 € ;
 - Entretien et contrôle de l'appareil de crémation : 43 805,36 € ;
 - Nettoyage bâtiment : 28 902,63 € ;
 - Vêtements (6 636,85) / Pressing (446,43) : 7 083,28 € ;
 - Fournitures (achats d'urnes 417,40 €, papeteries 291,84 €, frais de CB 74,41 € ; divers 1 622,56 € : 2 406,21 €.

Soit des charges de fonctionnement de **319 791,52 €**

En investissement :

- Acompte four de crémation VEZZANI : 214 783,00 € ;
- AMO second four + bureau contrôle APAVE : 6 287,50 € ;
- Acquisition second broyeur : 37 249,98 € ;
- Acquisition mobilier 3ème salon : 1 387,20 € ;
- Réparation caméra : 5 133,00 € ;
- Travaux et divers : 52 746,57 € ;

Soit un investissement de **317 587,25 €**

Les charges financières

Le montant de la construction du crématorium a fait l'objet d'un emprunt de 3 millions € sur une durée de 25 ans avec un taux variable au départ puis le passage à un taux fixe de 3,49 % auprès de la Société générale.

Le montant pour 2024 des intérêts de l'emprunt s'élève à 56 648,05 € tandis que celui du capital s'élève à 125 533,82 €, ce qui représente donc une charge annuelle de 182 181,87 €.

Le coût estimatif d'une crémation pour l'année 2024 revient donc à **555,70 € HT** pour 447,19 € HT en 2023, soit 108,51 HT de plus due au coût de l'énergie ainsi que l'augmentation de la charge salariale et la hausse des investissements pour le second four.

Les recettes

Le montant de la redevance perçu auprès des usagers est de 707 370,07 € soit **41 099,24 €** de plus qu'en 2023 ;

Le montant perçu sur les ventes d'articles funéraires est de 1 134,17 € ;

Le montant perçu sur la redevance de crémation des indigents est de 454,17 € ;

Le montant perçu sur la redevance de la machine à boissons est de 1 004,43 € pour 2022 et 2023.

Le montant reçu pour avoir sur facture Société des eaux et divers est de 2 819,35 €.

Soit un montant de recettes de **712 782,19 €**

Bilan social

En 2024, le nombre de jours de formation des agents s'est élevé à 4 jours dans le cadre de préparation à concours et formation régie puis un nombre de jours d'absences réparties comme suit :

- 47 jours d'accident du travail (trajet) ;
- 67 jours de Congé maladie.

Enjeux :

- Le crématorium a augmenté sa capacité de crémation avec un deuxième four surtout depuis la crise sanitaire lié au Covid 19 et aux différentes maladies émergentes.

Nouveauté Juridique et pratique :

Depuis la fin du mois d'avril 2024, le four VEZZANI est en fonctionnement mais nous avons rencontrés des difficultés de fonctionnement. La ville propose 8 crémations par jour avec 6 crémations avec cérémonie et 2 en technique. Un 3^{ème} salon famille est accessible pour un meilleur accueil.

L'ensemble des travaux est suivi par l'AMO, cabinet BDBF Conseil.

L'évolution du taux de mortalité :

Plus d'un demi-million de personnes meurent chaque année en France soit un décès toutes les 54 secondes environ et cela représente un taux de mortalité de 9.4 pour 1 000 habitants.

En 2024 : 646 000 décès

En 2023 : 631 000 décès

En 2022 : 673 637 décès

En 2021 : 657 000 décès

En 2020 : 669 000 décès

En 2019 : 613 000 décès

En 2018 : 614 000 décès

En 2017 : 606 000 décès

En 2016 : 594.000 décès

Les progrès en matière de mortalité continuent ; les gains les plus importants se situent après l'âge de 65 ans et concernent notamment les maladies cardiovasculaires. La mortalité par cancer a reculé, mais reste la principale cause de décès à l'heure actuelle. La mortalité due aux troubles mentaux et aux maladies du système nerveux augmente de manière non négligeable, du fait de l'augmentation des personnes âgées développant des maladies dégénératives.

La ville a donc décidé d'adapter le fonctionnement des équipements funéraires de la ville à la situation sanitaire.